



Formation des forces de sécurité en Île-de-France à l'accueil, au recueil de la parole, et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales

Appel à projet

Date limite de dépôt des projets :
11 février 2024 à 23h59

Table des matières

1. Contexte et présentation du projet	3
2. Cadre de l'appel à projet	6
a. Caractéristiques des projets	6
b. Engagement des associations.....	6
c. Engagement du Centre Hubertine Auclert et modalités d'organisation	Erreur !
Signet non défini.	
d. Calendrier prévisionnel du projet.....	7
e. Suivi du projet.....	7
3. Règlement de l'appel à projet.....	8
a. Calendrier de l'appel à projet.....	8
b. Contenu de la réponse à l'appel à projet	8
c. Contact.....	8
Annexe – Dossier de candidature	9

1. Contexte et présentation du projet

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui regroupe à ce jour 300 membres : 151 associations, 20 syndicats, et 129 collectivités territoriales. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.

Malgré l'ampleur des violences conjugales, qui concernent au moins 213 000 femmes chaque années (*violences physiques et sexuelles uniquement*), celles-ci sont encore peu signalées aux autorités : moins d'une femme sur cinq dépose plainte pour ces faits¹. Ces chiffres évoluent cependant : depuis 2018, on observe chaque année une progression de 10 à 20% du nombre de victimes de violences conjugales enregistrées par les forces de sécurité par rapport à l'année précédente (hausse de 14% en 2019, de 10% en 2020 malgré le contexte de confinement², de 21% en 2021³ et de 15% en 2022⁴). On peut constater toutefois que parmi les formes de violences conjugales enregistrées par les forces de sécurité, certaines sont sous déclarées : c'est le cas notamment des violences sexuelles qui ne représentent que 3% des infractions de violences commises par le partenaire en 2021⁵.

Ce taux de signalement encore bas montre encore toute la difficulté pour les victimes de dénoncer spécifiquement ces faits qui touchent à l'intime, sont humiliants et dont la dénonciation expose à un risque de représailles. Or, les conditions dans lesquelles les femmes victimes sont accueillies (quand elles poussent la porte d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie ou quand les forces de sécurité poussent la porte de chez elles) tout au long de cette procédure sont déterminantes pour leur protection et leur parcours judiciaire.

Deux enjeux liés justifient une attention particulière des forces de sécurité sur ces cas :

- Le recueil de la parole des victimes est particulièrement difficile du fait même de la nature des violences (qui mettent en jeu l'intimité, qui peuvent générer des traumatismes, et qui peuvent être associées à un fort sentiment de honte ...), ce qui nécessite à la fois une posture adaptée et une connaissance des mécanismes spécifiques des violences conjugales.
- La prise en compte du danger (risques de réitération des faits, voire de représailles car le dépôt de plainte expose les femmes encore plus au danger) qui doit être associée à des mesures de protection, en lien avec l'orientation des victimes vers des partenaires spécialisés.

Le Centre Hubertine Auclert a piloté, en 2018-2019, un diagnostic collaboratif dans trois commissariats de police d'Île-de-France, à la demande de la Préfecture de police d'Île-de-France, sur les conditions d'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles⁶. Dans ce cadre, des

¹ Données de l'enquête CVS 2012-2019 (Insee, SSMI, ONDRP), in Lettre n°18 « Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en 2021 » de l'Observatoire nationale des violences faites aux femmes, novembre 2022.

² Données publiées par le ministère de l'Intérieur : *Info rapide n°19 : Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020*, publié en novembre 2021.

³ Données publiées par le ministère de l'Intérieur dans l'étude *Interstats Analyse n°53 - Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2021*, publiée le 15 décembre 2022.

⁴ Données publiées par le ministère de l'Intérieur : *Info rapide n°28 : Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022*, publié en novembre 2023.

⁵ Données du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) « Base des victimes de crimes et délits 2021 », publiées dans la *Lettre de l'Observatoire National des violences faites aux femmes n°18*, Novembre 2022.

⁶ La synthèse de ce diagnostic est accessible en ligne sur le site de la Préfecture de police de Paris :

https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/SYNTHESE_etude_commissariat_VFF_verseion_septembre.pdf

recommandations ont été formulées et plusieurs outils ont été créés et mis à disposition afin de faciliter l'évaluation du danger lors d'une audition et lors d'une intervention à domicile par les services de police : des enjeux également enrichis lors d'un colloque interprofessionnel organisé par le Centre Hubertine Auclert⁷.

L'une des recommandations particulièrement mise en avant concernait le renforcement de la formation des forces de sécurité à la prise en compte de la spécificité et de la dangerosité des situations de violences conjugales en particulier : partant du constat que seuls les services d'enquête spécialisés ont le plus souvent accès à des formations continues en Île-de-France, il était recommandé de prévoir des formations adaptées aux contraintes des forces de sécurité sur site ou localement, afin de permettre à l'ensemble des services, de jour et de nuit, de pouvoir être formés.

C'est dans cette continuité qu'en novembre 2020, la Région Île-de-France a voté un budget spécifique pour que soient formées, sur l'ensemble du territoire francilien, les forces de sécurité qui interviennent dans ces situations de violences conjugales. Ce projet a pour objectifs de :

- Former localement les forces de sécurité (police, gendarmerie, police municipale) en Île-de-France sur l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et l'évaluation du danger,
- Proposer une offre de formation spécifique aux violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) et cohérente à l'échelle du territoire francilien,
- Renforcer/appuyer les associations franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans cette activité de formation.

Le Centre Hubertine Auclert a coordonné les deux premières éditions de ce projet de formation sur les périodes de mai 2021 à mai 2022, et sur l'année 2023. Vingt-sept associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales en Île-de-France se sont mobilisées pour assurer le succès de ces deux éditions. **Au total, plus de 2530 agents et agentes de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de polices municipales ont été formés à travers 249 formations adaptées à leurs prérogatives respectives.**

Le Centre Hubertine Auclert souhaite désormais poursuivre ce projet avec une 3^{ème} édition sur l'année 2024 afin d'approfondir le travail entamé et d'élargir les bénéfices observés.

Prenant compte du contexte particulier que va être l'année 2024 pour les forces de sécurité de la Région Ile-de-France avec l'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques, et à la suite d'échanges avec plusieurs partenaires institutionnels et du terrains concernant les disponibilité des agentes et agents de la police et de la gendarmerie et les besoins spécifiques de formation des polices municipales ; le Centre Hubertine Auclert propose l'objectif global de réaliser 71 formations à destination de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des polices municipales.

Pour concrétiser cet objectif, le Centre propose à l'échelle régionale la répartition suivante entre les différents corps des forces de sécurité des formations :

⁷ Voir le compte rendu de la rencontre organisée par le Centre Hubertine Auclert en novembre 2020 « Comment améliorer les conditions du dépôt de plainte pour les victimes de violences conjugales et/ou sexuelles » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/retour-sur-la-rencontre-comment-ameliorer-les-conditions-du-depot-de-plainte-pour-les-femmes>

Corps de métier	Nombre de formation dédiées	Répartition territoriale	Période de formation
Polices Municipales	41	Ile-de-France	Fin Mars – Décembre 2024
Police Nationale	20	Paris et Petite Couronne : 10 Grande Couronne : 10	Novembre – Décembre 2024
Gendarmerie Nationale	10	Grande Couronne	

Le Centre Hubertine Auclert, dans son rôle de coordination du projet de formation, est garant de la qualité et de la cohérence des sessions de formation proposées. Le Centre Hubertine Auclert s’inscrit dans une approche des violences faites aux femmes qui vise la transformation des relations entre les femmes et les hommes pour atteindre l’égalité.

Dans le cadre de la préfiguration de ce projet, un module pilote de formation d’une journée a été conçu par le Centre Hubertine Auclert avec les associations *Du Côté des Femmes* et *Elle’s imagin’ent*, membres de la *Fédération Nationale Solidarité Femmes*. En plus d’un cadrage conceptuel et pratique sur les spécificités des violences conjugales dans le continuum des violences faites aux femmes à partir du film « *Fred et Marie* », ce module comprend des exercices pratiques concernant l’accueil, le recueil de la parole et l’intervention à domicile. Ce module sert de base pour les formations animées par les associations spécialisées répondant à cet appel à projet. Le Centre Hubertine Auclert propose également une boîte à outils coopérative ainsi que des ateliers réguliers d’échanges de pratiques entre les formatrices et formateurs des différentes associations pour consolider les approches et favoriser les échanges.

Le Centre Hubertine Auclert coordonne l’évaluation de ces formations, sur la base d’un questionnaire commun remis à l’issue de chaque formation aux stagiaires, et d’un questionnaire « à froid » envoyé plusieurs semaines en aval de la formation. À l’issue de ce projet, le Centre Hubertine Auclert s’engage à rédiger un bilan succinct du projet.

Le Centre Hubertine Auclert propose cet appel à projet aux associations spécialisées dans l’accueil et l’accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Pour répondre à l’enjeu de qualité et de cohérence du projet régional, le Centre Hubertine Auclert portera une attention particulière à l’expérience et l’approche des associations, **notamment leur capacité à articuler les enjeux d’inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences faites aux femmes.**

2. Cadre de l'appel à projet

a. Caractéristiques des projets

Seuls sont éligibles les projets de formation **d'une journée minimum** qui proposent un contenu permettant à la fois de décrypter les spécificités des violences conjugales (violences physiques, psychologiques, sexuelles, administratives, économiques, cyberviolences...) dans une perspective qui permet d'articuler les enjeux d'inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences faites aux femmes, de rappeler le cadre de la loi mais aussi de proposer des exercices pratiques adaptés aux prérogatives des forces de sécurité : accueil, recueil de la parole et interventions à domicile.

Les projets de formation devront être organisés localement : soit idéalement au sein même d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie, soit à proximité afin de faciliter la participation de plusieurs personnels d'un même commissariat / brigade de gendarmerie.

Les projets de formation devront prendre en compte un public varié, à la fois les services d'enquête spécialisés mais aussi les services en première ligne dans l'accueil, la prise de plainte et les interventions à domiciles (de jour et de nuit).

Les frais relatifs à la conception des modules (y compris les temps d'échanges avec les commissariats et brigades de gendarmerie) peuvent être inclus dans le budget.

Les projets de formation devront préciser le nom du ou des commissariats ou brigades de gendarmerie ou polices municipales dans lesquelles les formations pourront être organisées : **il est attendu qu'un premier contact ait été établi, afin d'assurer la faisabilité du projet.**

Les formations seront organisées entre mars et décembre 2024 inclus.

Le Centre Hubertine Auclert sera particulièrement attentif à ce que la couverture du territoire francilien proposée par l'ensemble des projets soit la plus équilibrée possible : tous les départements devront être concernés et une attention particulière sera apportée à la couverture des territoires ruraux.

Les projets collaboratifs portés en partenariat par plusieurs associations d'un même territoire sont encouragés, notamment s'ils permettent une mise en commun d'expertises différentes.

Les projets de formation portés par des associations spécialisées accompagnant localement des femmes victimes de violences conjugales et ayant une première expérience des formations seront privilégiés. Une attention particulière sera donc portée à la connaissance du réseau local d'acteurs et actrices impliquées dans la protection des femmes victimes de violences conjugales.

Les associations ayant été sélectionnées dans le cadre des éditions précédentes peuvent faire une nouvelle candidature pour organiser de nouvelles sessions.

Les candidatures des associations qui n'ont pas pris part aux premières éditions du projet sont également les bienvenues.

b. Engagements des associations, du Centre Hubertine Auclert et les modalités d'organisation.

Les associations retenues dans le cadre de cet appel projet prennent part au projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil, au recueil de la parole et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales. **Une convention cadrant les engagements des parties prenantes sera signée entre les associations retenues et le Centre Hubertine Auclert.**

Dans le cadre du projet régional, les associations dont les projets sont retenus s'engagent à participer à des ateliers d'échange de pratiques, animés par le Centre Hubertine Auclert, pendant la réalisation du projet et en aval de ce dernier, pendant la période d'évaluation et de capitalisation.

La rémunération des associations retenues ainsi que la facturation des services des forces de l'ordre s'effectuent par le Centre Hubertine Auclert.

c. Calendrier prévisionnel du projet

- **13 mars au 31 décembre 2024** : période de formation et d'évaluation en continu.
- **Premier semestre 2025** : finalisation de l'évaluation, rédaction et présentation d'un bilan succinct.

d. Suivi du projet

Le Centre Hubertine Auclert a la charge de la coordination, du suivi, de l'évaluation, de la cohérence et de la qualité du projet régional.

Il pilotera les ateliers d'échanges de pratiques et l'évaluation du projet.

Comme il le sera précisé dans les conventions, les associations s'engagent à transmettre au Centre Hubertine Auclert, avant la fin de chaque mois, les éléments administratifs nécessaires au suivi, notamment :

- Les listes d'émargement nominatives des participants et participantes (nom, prénom, fonction, mail).
- Les questionnaires d'évaluation complétés « à chaud » à la fin de la formation, et « à froid » au moins 4 à 6 semaines après la formation (modèles collectifs).
- Une fiche-bilan de la session de formation (modèle collectif).

3. Règlement de l'appel à projet

a. Calendrier de l'appel à projet

- Lancement de l'appel à projet et du règlement : 15 janvier 2024.
- Réception des réponses à l'appel à projet : du 16 janvier 2024 au 11 février 2024 (inclus).
- Etude et sélection des projets par le Bureau du Centre Hubertine Auclert : du 12 février au 6 Mars 2024.
- Réponses aux associations et réunion initiale de lancement : du 7 au 12 mars 2024.
- Lancement des projets : 13 mars 2024.

b. Contenu de la réponse à l'appel à projet

La réponse à l'appel à projet doit contenir :

- La réponse à l'appel à projet complétée (voir Annexe),
- Les CV des formatrices et formateurs qui animeront les sessions,
- Les éventuelles références de formation de forces de sécurité déjà animées par l'association,
- Les statuts de l'association,
- La présentation des instances de gouvernance de l'association,
- Le RIB de l'association.

Pour les associations déjà parties prenantes de la seconde édition du projet en 2023, il n'est pas nécessaire de renvoyer les statuts de l'association, la présentation de ses instances et son RIB si –et uniquement si– ces documents sont restés inchangés. **Il sera alors nécessaire de le préciser dans le dossier de candidature.**

c. Contact

Pour toute demande relative au contenu ou à l'organisation de ce projet, vous pouvez contacter au Centre Hubertine Auclert :

- Maxime GOSSET, chargé de mission coordination de formations et d'études : maxime.gosset@hubertine.fr ou 06 20 42 99 90.

Pour nous faire parvenir votre candidature complétée, merci de l'envoyer simultanément à :

- Maxime GOSSET, chargé de mission coordination de formations et d'études : maxime.gosset@hubertine.fr
- Maxime BOISSINOT, assistant de direction : maxime.boissinot@hubertine.fr

Annexe – Dossier de candidature

Projet régional de formation des forces de sécurité à l'accueil, au recueil de la parole et à l'orientation des femmes victimes de violences.

Vous pouvez joindre, en annexe, tout document complémentaire qui vous semble enrichir votre réponse.

Présentation de l'association

Présentation de l'association (objet, date de création et principales actions)

>

L'expérience et l'approche de l'association en matière de formation (historique, bénéficiaires, approches pédagogiques, durées et formats privilégiés)

>

L'expérience et l'approche de l'association dans l'accompagnement des femmes victimes de violences

>

L'expérience dans la formation des forces de sécurité (formats, contextes, durées, dates, bénéficiaires...)

>

Contacts existants avec des brigades de gendarmerie, les commissariats de police ou les polices municipales (liste)

>

Description du projet de formation

Nombre de sessions de formation

Corps des forces de sécurité envisagé (gendarmerie, police nationale ou polices municipales)	Localisation	Nombre de bénéficiaires	Profils des bénéficiaires (plaintes, enquêtes, accueil, équipes de nuit, etc)	Nombre de sessions	Durées des sessions

Equipe d'animation des formations (profils des formatrices et formateurs, expérience, posture...)

>

Contenu des sessions de formations (objectifs pédagogiques, objectifs opérationnels, durées, méthodes pédagogiques, contenus détaillés...)

Joindre en annexe les scénarios pédagogiques.

>

Evaluation des formations

>

Organisation de la gestion administrative des formations (interlocuteur ou interlocutrice désignée pour le Centre Hubertine Auclert, suivi et organisation des sessions, prises de contacts avec les bénéficiaires...)

>

Calendrier des formations

>

Budget détaillé du projet

Détaillez les frais par session, selon les publics, durées, éventuels cofinancements... avec les postes financiers afférents.

Dépenses		Produits	
Descriptif	Montant	Descriptif	Montant
Total		Total	